9989 - Un infirmier et une infirmière restés seuls à l’hôpital

question

Je suis un infirmier et je m’occupe de patients. Une collègue travaille dans le même service avec moi après l’horaire normal de travail. Nous assurons le service jusqu’à l’aube. Il nous arrive parfois de rester en tête à tête et nous avons peur de la tentation et ne pouvons pas changer cette situation. Devons-nous abandonner cette fonction par crainte d’Allah alors que nous n’avons pas d’autres gagne-pain ? Nous espérons que vous nous orienterez grâce à vos vues ?

la réponse favorite

Louange à Allah.

Il n’est pas permis aux responsables d’hôpitaux d’affecter un infirmier et une infirmière dans un service où ils sont obligés de passer la nuit au chevet des malades. Pire, c’est une erreur affreuse. C’est une invite à la fornication. Quand un homme reste en tête-à-tête avec une femme, on ne peut pas s’assurer que Satan ne leur embellisse pas la fornication et ses préparatifs.Ace propos,il aété rapporté de façon sûre que le Prophète (bénédiction et salut soient sur lui) a dit : Chaque fois qu’un homme et une femme se retrouvent seuls, Satan devient leur troisième compagnon .Aussi n’est-l pas permis de continuer à exercer cette fonction.Vous devez la quitter, car ellevous pousse à commettre cequ’Allahle Puissant et Majestueux a interdit.Allah vous la remplacera par un travail meilleur, si vous l’abandonnez pour complaîre à Allah le Transcendant.C’est ce qui ressort de la parole d’Allah le Puissant et Majestueux : Et quiconque craint Allah, Il Lui donnera une issue favorable, et lui accordera Ses dons par (des moyens) sur lesquels il ne comptait pas. (Coran,65 :2-3) et de la parole du Transcendant : Quiconque craint Allah cependant, Il lui facilite les choses. (Coran,65 :4)

Ce qui précède est aussi valable pour l’infirmière,car elle doit se méfier et présenter sa démission, si ellen’obtient pas satisfaction.En effet, les deux employés sont responsables de l’application des prescriptions et proscritions divines.